



Procès-verbal

Conseil d'administration 2026-2027

L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke

Rencontre #3 - Extraordinaire - Session d'Été 2026

Samedi 22 juillet 2026 à 17h15 PM

Université de Sherbrooke - Visioconférence (<https://meet.google.com/vfx-wask-vci>)

Présences :

Jacob Tanguay - Présidence du Conseil d'administration
Maëlle Lacroix - Présidence du Conseil exécutif
Kaven Brault - Administrateur
Amelia Morier - Administratrice
Audrey-Anne Malo - Administratrice
Élodie Roncière - Administratrice
Laura Cantin - Trésorière
Éliana Labbé - Trésorière promo et Comité Finissants
Ann-Sophie Bonneau - Administratrice
Matisse Lasser-Bellavance - Vice-présidence aux affaires sportives
Rose Mailhot - Administratrice
Raphaël Gariépy - Administrateur

Observateurs :

Maélie Clément - Vice-présidence exécutive
Léonard St-Amour - Vice-présidence à l'environnement et à la condition étudiante
Julia Grondin - Vice-présidence aux communications
Maëilly Vachon - Vice-présidence aux affaires académiques
Cloé Desrochers - Vice-présidence aux finissants
Arnaud Gauthier - Vice-présidence aux affaires externes

Absences :

Frédérique Wallis - Administratrice

1. **Ouverture de la rencontre**

Jacob Tanguay déclare l'ouverture de la séance à 17h19.

2. **Désignation du secrétariat**

Kaven Brault propose Maëly Vachon au secrétariat.

Audrey-Anne Malo appuie.

AU.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Kaven Brault propose l'adoption de l'ordre du jour.

Élodie Roncière appuie.

AU.

4. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

5. **Affaires anciennes**

5.1. **Réforme des obligations des comités envers l'AGED au AG**

 Art.45.pdf

 Obligations-des-comités-envers-lAGED.pdf

Maëlle Lacroix explique que les commentaires mentionnés au dernier CA ont été ajoutés à la politique.

Maëlle Lacroix présente le changement de compétence du CE pour lui permettre de suspendre la politique. Elle explique qu'un ajout a été fait à l'art. 45 pour permettre une telle action. Ensuite, en ce qui concerne les pièces justificatives, elle mentionne que le terme « justification » a plutôt été employé. Elle mentionne que la personne coordonnatrice peut également être accompagnée lors de sa rencontre avec le CE. Maëlle Lacroix mentionne que pour le paragraphe 6, le budget sera coupé au complet pour l'année. L'ancienne politique de sanctions budgétaires ne s'appliquera plus.

Ann-Sophie Bonneau propose d'ajouter la phrase "sous recommandation du CE" au point 3 et 4. Elle explique que cela permet au CA d'avoir un pouvoir discrétionnaire d'abroger ou non la politique.

Kaven Brault suggère d'ajouter au point 4 que cela soit fait de manière temporaire par le CE jusqu'à temps que ce soit fait de façon permanente par le CA afin de s'assurer que les compétences du CA et CE soient respectées.

Kaven Brault propose d'adopter la politique après modifications.
Ann-Sophie Bonneau appuie.
AU.

5.2. Modifications aux règlements généraux vis-à-vis du Comité d'accueil d'une personne réfugiée

 Politique d'accueil d'une personne réfugiée

Maélie Clément explique qu'elle a modifié les Règlements Généraux. Elle mentionne avoir changé la description des postes de Vice-présidence aux affaires académiques et Vice-présidence à l'environnement et à la condition étudiante. Elle explique également avoir changé l'article qui parlait du fonds d'accueil d'une personne réfugiée pour mentionner le fonds Éliane-Marie-Gaulin.

Kaven Brault cherche à savoir si une politique existe pour le comité d'accueil d'une personne réfugiée.

Audrey-Anne Malo propose l'adoption de la modification des Règlements Généraux.
Amélia Morier appuie.
AU

5.3. Communiqué en lien avec la refonte du Comité d'accueil d'une personne réfugiée

 Communiqué-accueil-dun-réfugié.pdf

Maëlle Vachon explique les modifications faites au communiqué, soit le montant mentionné, le fait que les futures sommes seront desservies dans le fonds Éliane-Marie-Gaulin et que le communiqué est signé par l'AGÉD.

Kaven Brault propose l'adoption du communiqué tel que rédigé.
Ann-Sophie Bonneau appuie.
AU.

5.4. Communiqué en lien avec l'abandon de la question référendaire sur la désaffiliation avec la FEUS

 L'AGÉD ET LA FEUS: NOTRE NOUVEAU POSITIONNEMENT

Arnaud Gauthier mentionne avoir rédigé un communiqué concernant la position vis-à-vis la FEUS. Il explique avoir parlé de qu'est-ce que la FEUS et

des raisons qui font en sorte de rester avec la FEUS, dont principalement la complexité de la chose, les bénéfices monétaires et le fait que la FEUS peut être changeante dans le temps.

Élodie Roncière suggère de modifier le paragraphe afin de mentionner que ce n'est "plus" pertinent et non "plus du tout" pertinent.

Ann-Sophie Bonneau propose le communiqué tel que modifié.

Kaven Brault appuie.

AU.

Jacob Tanguay cherche à savoir de quelle façon publié le communiqué.

Julia Grondin mentionne que le communiqué quant aux fonds des réfugiés sera publié avant le communiqué concernant la FEUS.

6. Huis-clos statutaire

Aucun huis-clos.

7. Date de la prochaine rencontre

À déterminer prochainement.

8. Ajournement de la rencontre

Jacob Tanguay déclare la fermeture de la rencontre à 17h49.

Le présent procès-verbal a été adopté lors de la séance du 7 septembre 2026.

Présidence de la séance



Par : Laurence Lascelle

Signée le 7 septembre 2026

Secrétariat de la séance



Par : Maëly Vachon

Signée le 7 septembre 2026